

CAPL du 6 Juillet 2017. Mouvement B

Monsieur le Président,

Depuis son élection, le Président de la République annonce, notamment en matière de code du travail, de nombreuses réformes. Il veut agir très vite en recourant à des ordonnances, y compris pendant l'été et, certainement sans grande concertation préalable.

Pour Force Ouvrière, c'est inacceptable...

En matière de démantèlement du statut général et des statuts particuliers de la fonction publique, le nouveau pouvoir politique n'est pas en reste. Pour preuve, il déclare qu'il veut une fonction publique plus souple et plus ouverte en levant les freins de la mobilité et en accélérant la politique de fusion des corps.

Pour argumenter ces volontés de tout changer, une vaste campagne de communication a été orchestrée lors de la publication du dernier audit de la cour des comptes.

Outre la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires présenté comme l'une des causes de la mauvaise situation des finances publiques en France, ce rapport pointe une nouvelle fois le réseau de la DGFIP, trop dense semble t-il!

La question se pose de la légitimité de la Cour des comptes à s'intéresser à une réorganisation des services de l'État, sortant une nouvelle fois de ses prérogatives.

Il ne fait aucun doute que les arguments avancés vont une nouvelle fois être utilisés pour supprimer encore plus d'emplois, restructurer, fermer des postes......

Force Ouvrière continuera à revendiquer avec force et indépendance pour lutter contre ces dérives.

Aujourd'hui nous allons examiner le mouvement local de catégorie B. Si nous pouvons nous réjouir d'avoir un peu réduit le déficit en contrôleurs du département de l'Allier, il reste encore plus de 4 postes non pourvus au 1/9/2017! (948 au plan national).

Les annonces de suppression de 120 000 postes de fonctionnaire nous éloignent encore un peu plus de la sortie du tunnel et nous font craindre le pire quant à l'appel des listes complémentaires.

Dans ce mouvement figure un cadre B sorti depuis moins de trois ans de l'ENFIP avec une dominante école FIPER.

FO-DGFiP veillera à ce que cette obligation de rester trois ans dans la dominante école, mise en place par le DGRH sans réelle concertation, soit respectée.

Quelques agents, trop à notre goût, sont encore affectés à la disposition du Directeur alors que des postes demandés restaient vacants à l'issue du mouvement national.

FO-DGFiP a toujours réclamé une affectation la plus fine possible et l'intégralité des postes vacants pourvus..

Dans l'intérêt des agents, nous souhaitons que cette CAPI positionne ses agents au plus prés de leurs intérêts personnels en respectant leur souhait.

Deux contrôleurs sont en position de détachement.

Pour **FO-DGFiP**, le recours au détachement doit avoir un caractère exceptionnel et ne doit en aucun cas générer des décisions qui priveraient des agents des postes demandés.

FO-DGFiP rappelle son attachement à des règles de gestion qui profitent à tous les agents, à savoir :

- une affectation la plus fine possible,
- 2 véritables mouvements par an,
- le classement des demandes prioritaires à l'ancienneté du fait générateur.

FO-DGFiP exige que tous les postes vacants soient pourvus dès lors qu'ils sont sollicités par un agent.

FO-DGFiP exige l'appel de la totalité des listes complémentaires afin de combler partiellement le déficit chronique du nombre d'agents ainsi que des recrutements à hauteur des besoins des services.

Les élus F.O.-DGFiP

Michelle Bouvier / Sophie Auteroche

Expert

Christophe Randoing